

CHARTRE DE PARTAGE DE LA NATURE

Amis cavaliers, amis chasseurs, la nature est une ressource nécessaire à chacun pour exercer ses passions. Certains seront cavaliers et d'autres chasseurs. Et sur le même espace...

C'est pourquoi cavaliers et chasseurs se sont rencontrés pour trouver un terrain d'entente et éviter les conflits.

Le cavalier veut monter à cheval en soirée après le travail, et veut faire une promenade de 7-8 km de long.

Le chasseur veut quant à lui se rendre sur son mirador au même moment.

Si le cavalier et le chasseur se retrouvent au même endroit, l'expérience nous prouve que des problèmes apparaissent, des petits conflits pour pouvoir prétendre à l'usage de la nature.

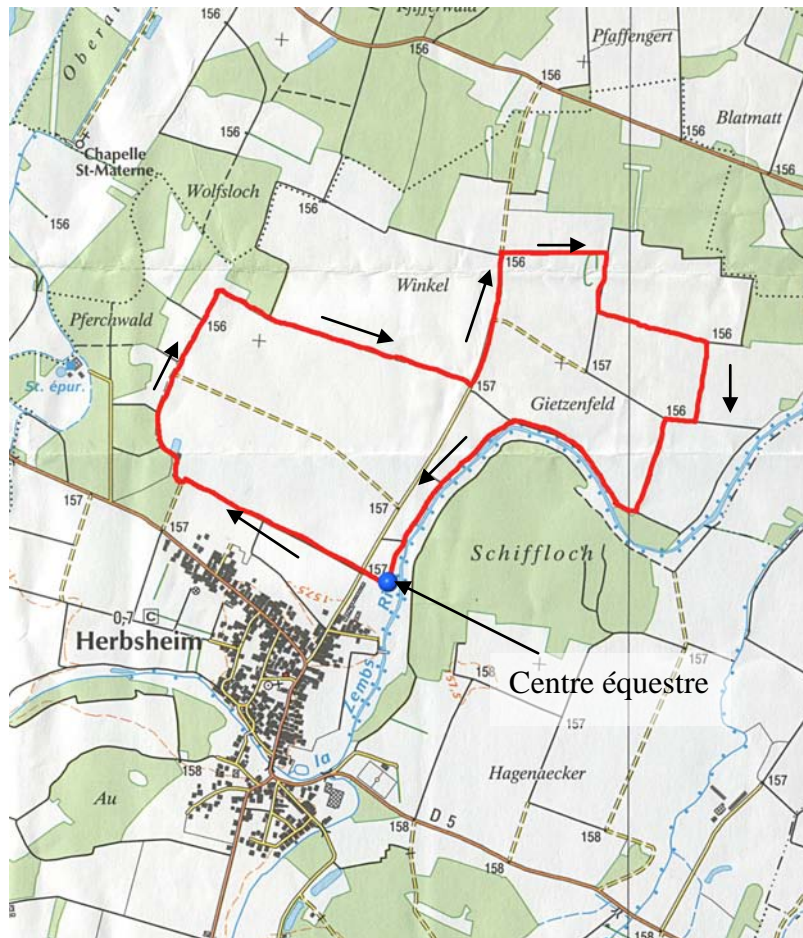
Hormis pour la promenade du soir, il n'y a pas de réel souci entre les chasseurs et les cavaliers.

D'un commun accord, cavalier et chasseur ont mis au point un « parcours du soir », c'est à dire un parcours qui convient aussi bien au cavalier qu'au chasseur, un parcours où les 2 ne peuvent pas se rencontrer et rentrer en conflit.

Voilà donc la proposition des chasseurs et des cavaliers : le soir, en semaine, nous souhaiterions que, vous cavaliers, vous empruntiez ce parcours et que vous ne vous approchiez pas de la forêt, afin que le chasseur puisse lui aussi jouir de la nature ; et que vous chasseurs, vous utilisiez vos miradors .

Ainsi, par cette charte, vous, cavaliers et chasseurs, vous engagez à maintenir des relations cordiales et à signaler tout problème à la mairie.

Le parcours est le suivant :



Ce circuit vous est uniquement recommandé pour le soir en semaine, hormis cette période vous pouvez vous promener partout où la réglementation vous y autorise.

Fait à HERBSHEIM le

Le Maire

Le locataire de chasse

Le centre équestre